FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES

ET ÉTUDIANTS

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDENTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDENTS

Aux membres de la :
FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Opinion
Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants au 30 juin 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants ou de mettre un terme à son activité ou s'il n'y a aucune autre solution réaliste.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives s'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique pendant l'audit entier. En outre :

• nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

• nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

• nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que des informations connexes fournies par celle-ci.

• nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de la mise en pratique par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations sont insuffisantes, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants à cesser son exploitation.

• nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et déterminons si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parker Prins Lebano

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 31 octobre 2025

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	**1 262 881 $**	1 538 544 $
Créances clients et autres débiteurs (note 3)	**2 628 965**	3 571 784
Investissements à court terme (note 4)	**8 002 377**	7 228 997
Avances à des apparentés (note 5)	**157 305**	150 000
Charges payées d'avance	**152 757**	161 383
	12 204 285	12 650 708
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	**1 110 537**	1 179 547
	13 314 822 $	13 830 255 $
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	**195 308 $**	509 102 $
Avances à recevoir d'apparentés (note 5)	**4 024 830**	3 567 976
Revenus reportés	**82 500**	107 000
	4 302 638	4 184 078
ACTIFS NETS		
FONDS NON AFFECTÉS	**7 414 524**	8 048 517
FONDS POUR LE BILINGUISME	**19 670**	19 670
FONDS POUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE	**200 000**	200 000
FONDS DU BÂTIMENT	**200 000**	200 000
FONDS POUR LE RECRUTEMENT ET LES RÉFÉRENDUMS	**115 000**	115 000
FONDS KEVIN COLEMAN DE DÉFENSE DES DROITS DES ÉTUDIANTS	**47 885**	47 885
FONDS POUR L'ACCÈS DES ÉTUDIANTS HANDICAPÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE	**70 000**	70 000
RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS INTERNES	**945 105**	945 105
	9 012 184	9 646 177
	13 314 822 $	13 830 255 $

Au nom de l'exécutif national :

_____ Président _____ Trésorière

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Fonds de réserve pour éventualités internes	Fonds non affectés	Fonds pour le bilinguisme	Fonds pour la campagne électorale fédérale	Fonds du bâtiment	Fonds pour le recrutement et les référendums	Fonds Kevin Coleman de défense des droits des étudiants	Fonds pour l'accès des étudiants handicapés à l'assemblée générale nationale	**2025 Total**	2024 Total
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	945 105 $	8 048 517 $	19 670 $	200 000 $	200 000 $	115 000 $	47 885 $	70 000 $	**9 646 177 $**	9 208 935 $
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(633 993)	-	-	-	-	-	-	**(633 993)**	437 242
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	945 105 $	7 414 524 $	19 670 $	200 000 $	200 000 $	115 000 $	47 885 $	70 000 $	**9 012 184 $**	9 646 177 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Produits financier	**284 265 $**	448 436 $
Cotisations des membres	**2 930 455**	3 107 419
Divers	**5 000**	5 018
	3 219 720	3 560 873
CHARGES		
Administration et frais de bureau	**528 054**	405 860
Amortissement des immobilisations corporelles	**84 412**	86 833
Caucus des étudiants noirs	**62 761**	116 002
Créances irrécouvrables (note 3)	**47 054**	6 458
Immeuble	**47 120**	38 245
Campagnes	**1 215 663**	747 566
Communications	**49 499**	30 601
Répartitions aux organismes provinciaux	**754 060**	746 934
Répartitions aux groupes membres	**14 749**	14 502
Cercle des étudiantes et étudiants des Premières nations, métis et inuits	**60 144**	102 703
Caucus national des 2e et 3e cycles	**134 663**	110 373
Adhésions et rayonnement	**130 422**	114 615
Réunions des membres de l'exécutif national	**37 387**	12 839
Rémunération des membres de l'exécutif national	**112 960**	116 388
Assemblées générales nationales	**470 491**	420 942
Honoraires professionnels	**104 274**	52 770
	3 853 713	3 123 631
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**(633 993) $**	437 242 $

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	**(633 993) $**	437 242 $
Articles n'affectant pas les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	**84 412**	86 833
	(549 581)	524 075
Changes nettes en article hors trésorerie liés aux opérations :		
Créances clients et autres debiteurs	**942 819**	(489 968)
Charges payées d'avance	**8 626**	(82 520)
Créditeurs et charges à payer	**(313 794)**	(737 869)
Revenus reportés	**(24 500)**	14 500
	63 570	(771 782)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	**(15 402)**	(3 412)
Achat de investissements à court terme	**(773 380)**	(1 431 392)
	(788 782)	(1 434 804)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances à des apparentés	**456 854**	(59 212)
Avances à recevoir d'apparentés	**(7 305)**	642
	449 549	(58 570)
DIMINUTION NETTE DE L'ENCAISSE	**(275 663)**	(2 265 156)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**1 538 544**	3 803 700
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 262 881 $**	1 538 544 $

1. CONSTITUTION ET NATURE DE L'ORGANISME

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (la « FCEE » ou la « Fédération ») a été constituée sous le régime de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fédération est un organisme sans but lucratif, exonéré d'impôts qui représente ses membres au fédéral, lesquels sont des étudiantes et étudiants postsecondaires canadiens. Elle vise surtout à améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'accessibilité à celui-ci.

Les produits de la Fédération proviennent principalement des cotisations versées par les étudiantes et étudiants des universités et des collèges. Chaque campus universitaire et collégial se prononce sur l'adhésion à la Fédération dans le cadre d'un référendum.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, suivant les principales méthodes comptables ci-après.

COMPTABILISATION
La Fédération utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des cotisations des membres sont en fonction du nombre d'étudiants faisant partie du syndical étudiant. Ces produits sont gagnés sur la base des sessions scolaires des membres, soit généralement les sessions d'automne, d'hiver et d'été, lorsque les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les produits financiers sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçu ou à recevoir, si les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE
La Fédération maintient huit fonds d'actifs nets grevés d'une affectation interne : les Fonds non affectés, le Fonds pour le bilinguisme, le Fonds pour la campagne électorale fédérale, le Fonds du bâtiment, le Fonds pour le recrutement et les référendums, le Fonds Kevin Coleman de défense des droits des étudiants, le Fonds pour l'accès des étudiants handicapés à l'assemblée générale nationale, et la réserve pour éventualités internes.

Les fonds non affectés comprennent les produits et les charges de la Fédération liés à la prestation du programme et aux activités administratives.

Le Fonds pour le bilinguisme comprend les actifs nets de la Fédération liés à la prestation de services bilingues.

Le Fonds pour la campagne électorale fédérale comprend les actifs nets de la Fédération liés à la prestation du programme et aux activités administratives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le Fonds du bâtiment comprend les actifs nets de la Fédération liés aux travaux d'entretien majeurs et aux améliorations apportés à l'immeuble de la Fédération.

Le Fonds pour le recrutement et les référendums comprend les actifs nets de la Fédération liés à la stabilisation, d'un exercice à l'autre, des coûts relatifs au recrutement et aux référendums.

Le Fonds Kevin Coleman de défense des droits des étudiantes et étudiants comprend les actifs nets de la Fédération liés à l'aide fournie aux membres qui sont parties à un litige concernant leurs droits à titre d'étudiants.

Les Fonds pour l'accès des étudiants handicapés à l'assemblée générale nationale comprend les actifs nets de la Fédération servant à couvrir les coûts additionnels engagés pour permettre aux étudiants handicapés de participer aux assumblées générales.

La réserve pour éventualités internes a été établie à titre de fonds d'actif net restreint à une affectation interne devant servir à financer des dépenses spéciales imprévisibles. Les sommes protées à ce fonds ne peuvent être utilisées à aucune autre fin sans l'autorisation de l'Exécutif national.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative :

Immeuble - bureau national	20 ans
Matériel	3 ans

La valeur comptable d'une composante d'une immobilisation corporelle est sourmise à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elle pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'une immobilisation corporelle n'est pas recouvrable si elle excéde le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblement de son utilisation et de sa sortie éventuelle. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur doit être comptabilisée.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES
Des bénévoles consacrent du temps pour aider la Fédération à remplir son mandat. Puisqu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas compatabilisés dans les états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS
L'organisme comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, exclusion faite des opérations entre apparentés, lesquelles sont initialement comptabilisées à valeur comptable ou d'échange selon le chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Par la suite, la Fédération évalue tous les actifs financiers et les passifs financiers au coût amorti.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les actifs financiers évalués au coût amorti se composent de la trésorerie, des certificats de placement garanti, des créances clients et et des avances à des apparentés.

Les passifs fianciers évalués au coût amorti se composent des créditeurs et charges à payer et des avances reçues d'apparentés.

Les coûts de transactions engagés pour acquérir un instrument financier sont ajoutés à ce dernier et amortis selon la méthode linéaire.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS
Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement du compte de provision, à la condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été présenté à la date de la reprise si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée antérieurement. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE
La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par états financiers. Les estimations importantes comprennent les hypothèses formulées pour estimer la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les hypothèses formulées pour établir la valeur des actifs à long terme, l'évaluation des charges à payer, l'évaluation des cotisations des membres, l'évaluation des stocks et l'évaluation des créances clients.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'insuffisance des produits et des charges au cours des périodes où ils sont apportés.

3. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2025	2024
Créances clients	**2 628 965 $**	3 571 784 $

Les débiteurs comprennent une provision pour créances douteuses de 422 052 $ (2024 - 374 998 $).

4. INVESTISSEMENTS À COURT TERME

Les investissements à court terme consistent en certificats de placement. Les certificats de placement garanti portent intérêt à une gamme de 1,95 % à 5,25 % (2024 - 1,85 % à 5,25 %) par année et arrivent à échéance entre août 2025 et juin 2030 (2024 - août 2024 et août 2028). Certains des certificats de placement garanti à court terme sont détenus en garantie des cartes de crédit de la Fédération.

5. AVANCES VERSÉES À DES APPARENTÉS / REÇUS D'APPARENTÉS

Chaque fédération d'étudiantes et d'étudiants provinciale compte des membres au sein de l'exécutif national qui régissent la Fédération. La fédération affiliée en Ontario fournit des services à la Fédération moyennant une rétribution établie en fonction du nombre de membres de la Fédération dans le province. La rétribution n'est pas versée au organisme provincial tant que la cotisation n'a pas été reçue. Au cours de l'exercice, la Fédération a attribué des montants de respectivement 413 114 $ (2024 - 414 499 $) à la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Ontario. Ce montant est inclus dans l'état des résultats.

Ces transactions ont été évaluées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue entre les apparentés.

Les avances ne portent pas intérêt, ne sont pas garanties et sont remboursables sur demande.

	2025	2024
Avances à des apparentés		
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Manitoba	**3 257 $**	- $
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Terre - Neuve - et - Labrador	**4 048**	-
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Colombie-Britannique	**236 792**	236 792
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Colombie-Britannique (provision)	**(86 792)**	(86 792)
	157 305 $	150 000 $
Avances reçues d'apparentés		
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Ontario	**454 326 $**	1 093 $
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Nouvelle - Écosse	**112 095**	63 272
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Saskatchewan	**125 000**	125 000
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Services	**3 333 409**	3 366 829
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Terre - Neuve - et - Labrador	-	11 782
	4 024 830 $	3 567 976 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
Immeuble - bureau national	1 402 826 $	310 611 $	**1 092 215 $**	1 162 356 $
Matériel	41 499	23 177	**18 322**	17 191
	1 444 325 $	333 788 $	**1 110 537 $**	1 179 547 $

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Créditeurs	**173 355 $**	443 649 $
Charges à payer	**13 560**	12 430
Salaires à payer	**8 393**	53 023
	195 308 $	509 102 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activitiés, l'oganisme utilise un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que l'oganisme n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de marché ni d'illiquidité important découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

RISQUE DE CRÉDIT
La Fédération est exposée au risque de crédit relativement à ses actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière. L'exposition de la Fédération au risque de crédit est attribuable aux créances clients et autres débiteurs et aux avances à des apparentés. La direction est d'avis que le risque de crédit ne constitue pas un risque important pour les autres actifs financiers et l'exposition à ce risque n'a pas changé depuis la période précédente.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ
Les créditeurs et charges à payer ainsi que les avances à recevoir d'apparentés présentent un risque d'illiquidité pour la Fédération. Le risque d'illiquidité est le risque que la Fédération soit incapable de régler ses obligations envers ses créanciers lorsqu'elles arriveront à échéance. La Fédération atténue son exposition au risque d'illiquidité en s'assurant de documenter le moment où les paiements autorisés arrivent à écheance et en maintenant un solde de trésorerie adéquat pour rembourser les charges à payer. La direction est d'avis que le risque d'illiquidité ne constitue pas un risque important pour la Fédération, et l'exposition à ce risque n'a pas changé depuis la période précédente.

VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS
La valeur comptable des actifs financiers de la Fédération évalués au coût amorti s'élève à 10 941 404 $ (2024 - 11 112 164 $).

9. CONTINGENCE

La Fédération a intenté une poursuite contre un syndicat étudiant pour manquement à l'obligation fiduciaire et à l'obligation d'agir de bonne foi ainsi que pour frais non remis. Le montant des frais non remis réclamés est de 1 000 000 $. Aucune provision n'a été constituée à l'égard de ce montant car la Fédération est d'avis qu'il est recouvrable. Les frais ont été perçus à partir de 2017 et le syndicat étudiant demeure un membre de la Fédération. Les défendeurs nient les allégations, et le résultat de la poursuite n'est pas encore connu.